



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parkings

Question écrite n° 11173

Texte de la question

M. Marc Lefur attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les problèmes de sécurité liés à l'utilisation de certains types de portes « coupe-feu » dans des parkings souterrains ouverts au public. Des accidents liés à leur descente brutale du plafond, sans avertissement préalable, au moment précis du passage d'un véhicule, sont à déplorer. Il semblerait néanmoins que la persistance de l'utilisation de ce type de portes coupe-feu ne soit pas contraire aux prescriptions en vigueur. Compte tenu de la dangerosité du déclenchement automatique et subit de ce système, il souhaiterait savoir s'il existe aujourd'hui de nouvelles normes de sécurité plus protectrices et, dans l'affirmative, s'il ne faudrait pas - en application du principe de précaution - les appliquer immédiatement à tous les parkings recevant du public, quelle que soit leur date de mise en service. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la descente, sans avertissement préalable, de certaines portes « coupe-feu » installées dans les parkings souterrains ouverts au public. Des accidents se sont produits dans ces circonstances. Il souhaiterait savoir s'il existe des normes de sécurité plus protectrices que la réglementation en vigueur. En l'absence de telles dispositions, le règlement de sécurité dans les parkings souterrains, qu'ils soient en habitation, liés à un autre établissement recevant du public ou régis par le code du travail, fera l'objet d'une révision coordonnée, à la suite de l'initiative du ministère de l'écologie et du développement durable, qui a relevé à 1 000 places le seuil à partir duquel un parc de stationnement devient une installation classée pour la protection de l'environnement. C'est dans ce cadre que le problème soulevé par l'honorable parlementaire pourra être traité.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11173

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 660

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5651